

du 26 juin au 5 juillet 2018

***15ème Université d'été franco-germano-lituanienne et européenne : La crise du droit dans l'Union européenne et ses Etats membres ? / Die Krise des Recht in der EU und ihren Mitgliedsländern ?***

à l'Université Vilnius – Lituanie / Universität Vilnius – Litauen, Universiteto 9/1, LT-01513 Vilnius-Litauen, coorganisée par les Universités de Paris – Nanterre (Cursus franco-allemands intégrés et UFR de droit), de Francfort-sur-le-Main et de Vilnius,

sous la *direction* de Pr. Soazick Kerneis, Pr. émérite Otmar Seul, Ralph Evêque, docteur en droit (Université Paris-Nanterre), Pr Klaus Günther, Pr. Helmut Kohl (Goethe-Universität de Francfort-am-Main) et Pr. Tomas Davulis (Université de Vilnius),

– avec le soutien de l'Université Franco-Allemande (UFA), de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et du Ministère français de l'Enseignement supérieur (Programme PARCECO).

Le droit subit aujourd'hui toute une série de transformations : les vieux concepts, soubassements de bien des droits européens, sont mis à mal - les catégories public/privé, l'idée même de souveraineté, celle d'État -, tandis que la concurrence, à côté des lois régaliennes, de systèmes de régulation hybrides bouleverse les systèmes juridiques traditionnels. De nouvelles formes de normativité apparaissent marquées par un recul très net de l'impérativité, un soft law qui se formule dans les mots de l'incitation. Ce que les juristes soulignent, c'est donc un véritable phénomène de concurrence normative. À côté des normes émanant de sources traditionnellement considérées comme de nature à générer des règles juridiques se sont donc développées de nouvelles techniques normatives et il faut désormais considérer que la norme par excellence n'est pas celle donnée par l'Etat, mais qu'il existe bien d'autres normes qui émanent d'institutions souvent hybrides qui interviennent à des niveaux dont la hiérarchie classique des normes ne rend plus compte. Certaines branches du droit sont-elles plus affectées que d'autres par les phénomènes de dérégulation ou de privatisation ? En quoi aussi l'évolution des rapports de force affectent-elle les fondements de certains pans du droit, tel par exemple le droit du travail ? Un premier angle d'attaque du sujet conduit finalement à une réflexion fondamentale sur la représentation même du droit aujourd'hui. Mais réfléchir à la crise du droit c'est aussi s'interroger sur le risque qu'elle représente au niveau global de l'Union européenne. Depuis plus de 65 ans, la Communauté économique européenne et l'Union européenne n'ont jamais suivi un développement linéaire, mais se sont construits par à-coups, par des phases ponctuées de crises diplomatiques, économiques ou sociales, conclues par des compromis (si fragiles soient-ils) entre les États membres et la présidence de la Commission européenne. Que représente la crise actuelle et quels en sont les enjeux ? L'Union européenne risque-t-elle de perdre sa cohésion, sa capacité à agir et, finalement, sa légitimité ? N'est-elle pas en passe de perdre son identité comme organisation supranationale fer de lance de l'état de droit, dès lors qu'elle tolère des violations répétées de ces mêmes règles de droit chez certains de ses Etats-membres ? La crise migratoire est de ce point de vue symptomatique. Le 13 juin 2017, la commission européenne a lancé des procédures d'infraction contre Prague, Varsovie et Budapest. Quoique bénéficiaire des fonds européens, ces États, refusaient d'appliquer la clé de répartition des demandeurs d'asile dans l'Union européenne. C'est finalement dans la crise que se redéfinissent les équilibres, s'inventent de nouvelles solutions et se réaffirment les valeurs fondamentales. Il y a là matière à réflexion. L'analyse de la crise du droit appelle donc des travaux qui vont des mutations qui

traversent le droit en tant que système normatif, jusqu'à une réflexion plus politique qui doit être conduite tant au niveau de l'UE en situant les violations, les écarts à la norme, les régimes d'exception dans un contexte global (par exemple la crise financière, l'Euro, la crise migratoire, le traité de Dublin et Schengen etc.), qu'à celui des Etats-membres eux-mêmes (ainsi la crise constitutionnelle en Pologne, Hongrie, ou l'état d'urgence en France). Ancrée essentiellement dans le domaine du droit européen comparé, notre Université d'été franco-germano-lituanienne contribue à la compréhension mutuelle du droit dans nos pays. Les travaux permettent la rencontre de juristes de traditions différentes nationalités et, dans un souci d'interdisciplinarité, associent des spécialistes issus d'autres champs disciplinaires. Penser l'écart à la norme, les usages de l'illégalité (par exemple dans le cadre des organisations), le registre de la normalité ou de l'anormalisation, les phénomènes d'hybridation normative, la transplantation des normes ou encore la production mimétique ..., il y a là un champ ouvert à une pensée collaborative qui doit solliciter également le regard de l'historien, du philosophe, du sociologue ou de l'économiste.

#### INFORMATIONS

- sur les *Universités d'été franco-germano-lituanien* :

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universite-dete-franco-germano-lituanienne-vilniuslituanie-depuis-2004/>

- sur le soutien des Ambassadeurs de France et d'Allemagne à Vilnius au projet de l'Université d'été:

<https://outlook.live.com/owa/?viewmodel=IAttachmentViewModelPopoutFactory&wid=6&ispopout=1&path=https://outlook.live.com/owa/?path=/attachmentlightbox>

Déclaration commune :

<https://lt.ambafrance.org/55eme-anniversaire-du-Traite-de-l-Elysee-Tribune-conjointe-des-ambassadeurs-d>

-----

\*du 17-26 septembre 2018

#### ***4<sup>ème</sup> Université d'été itinérante franco-allemande dans les Balkans***

**Les Etats balkaniques face à l'Union européenne et aux organisations internationales régionales: perspectives de rapprochement / Die Balkanstaaten und ihr Verhältnis zur Europäischen Union und regionalen internationalen Organisationen: Perspektiven der Annäherung,**

Session I : Pristina, Kosovo 17 - 19 septembre 2018

Session II : Skopje, Macédoine 21–23 septembre 2018

Session III : Belgrade, Serbie 24 –26 septembre 2018

Sous la **direction générale** de Kerstin Peglow, Otmar Seul (Cursus intégrés franco-allemands en sciences juridiques, Université Paris Nanterre), Clémentine Bories (UFR Droit Université Paris Nanterre) et Niels Petersen (Faculté de Droit, Westfälische Wilhelms-Universität Münster / Allemagne).

Secrétaires généraux: Patrick Wasilczyk (Westfälische Wilhelms-Universität Münster); Vangel Dokovski (Ss. Cyril and Methodius University, Skopje/Macédoine)

avec le soutien de l'Université Franco-Allemande (UFA), de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et du Ministère français de l'Enseignement supérieur (Programme PARCECO).

Alors que, de l'avis de nombreux diplomates et de l'Organisation de l'Atlantique Nord, l'un des défis géopolitiques majeurs pour l'Europe aujourd'hui consiste dans la prévention d'un basculement des Etats balkaniques vers la Russie et son alliée la Turquie, la 4ème Université d'été franco-allemande dans les Balkans aura pour objectif de dresser un bilan du rapprochement des Etats de la région avec les organisations internationales européennes et occidentales dans leur ensemble. Cette université d'été visera ainsi à faire le point de la situation respective des Etats des Balkans et de leur droit face à l'Europe qui sera ici entendue largement comme incluant l'Union mais également face à d'autres organisations internationales (Conseil de l'Europe, OTAN). Elle permettra de réfléchir aux chantiers restant à conduire en prévision d'un rapprochement croissant voire d'une intégration de ces Etats à l'Union européenne. La perspective d'une adhésion à l'UE implique un mouvement d'ensemble pour les Etats candidats. Celui-ci passe par la satisfaction de la conditionnalité en interne ; il implique également la mise en place d'une politique externe conforme aux objectifs de l'Union, ce qui suppose avant tout l'existence de relations absolument pacifiées entre les Etats candidats, leurs voisins, les autres candidats et les membres de l'Union.

Les organisations internationales concernées poursuivent des objectifs à bien des égards convergents, et requièrent de leurs membres le respect de conditions bien souvent similaires : respect de l'état de droit et du pluralisme, protection des droits de l'homme, liberté des medias, justice, lutte contre la criminalité organisée, coopération entre Etats frontaliers, etc. Elles mènent, à l'endroit des Etats des Balkans, une politique différenciée suivant la situation de chaque Etat, et le taux de rapprochement ou d'intégration de chacun dans ces organisations n'est pas le même. Dans un tel contexte, et alors que la question de l'adhésion des Balkans à l'Union européenne constitue le fil directeur des Universités itinérantes dans les Balkans, la 4ème édition permettra de faire état et de débattre des questions restent à résoudre pour sceller le rapprochement des Etats des Balkans et de l'Union, en même temps qu'elle mettra en évidence les défis restant à relever. Les enjeux du point de vue des Etats seront traités de la même façon que l'approche de l'Union européenne et des autres organisations internationales.

Chaque session de trois jours, réalisée dans un pays différent, permettra de traiter une question présentant un intérêt en particulier au regard de la situation de l'Etat d'accueil. Aussi la session de Belgrade sera-t-elle consacrée à la question d'une intégration différenciée pour les Etats des Balkans dans l'Union Européenne, alors que la Serbie constitue un Etat candidat à l'adhésion. La session de Skopje permettra pour sa part d'aborder la question de la politique étrangère des Etats des Balkans au défi de l'intégration européenne, ce qui suppose européenne, ce qui supposera notamment de traiter du développement de relations internationales apaisées entre voisins, des relations de ces Etats avec la justice internationale pénale ou encore de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'amélioration de la situation dans ces Etats. La session de Pristina, enfin, sera consacrée aux défis que l'intégration européenne pose aux droits internes des Etats des Balkans, ce qui suppose notamment l'intervention d'études thématiques consacrées à des domaines du droit en particulier, et implique une réflexion autour de la question des droits des minorités.

Au PROGRAMME, entre autres les thèmes suivants : / Etudes comparatives de droit public ou privé concernant un pan du droit interne des Etats balkaniques et leur évolution au gré de la perspective d'une adhésion à l'UE (ex : droits des femmes, lutte contre la corruption et le crime organisé, etc.) / Coopération du Conseil de l'Europe avec le Kosovo et les Etats non membres / Actualités et perspectives de la coopération régionale dans les Balkans (Conseil de coopération régionale CCR ; coopération économique, notamment avec l'Accord de libre échange centre-européen ou ALECE ; coopération en matière de transports ; coopération pénale ; étude du fonctionnement des instances régionales balkaniques : Communauté de l'énergie, l'Espace aérien commun européen, l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est et l'École régionale d'administration publique ;

etc.) / Le Kosovo et la lutte contre le terrorisme / Les frontières dans les Balkans : une question réglée ? / EULEX et ses défis à l'aune de la candidature du Kosovo à l'UE / Le droit pour un Etat de choisir son nom / Comment les libertés de circulation pourraient-elles être aménagées pour de nouveaux Etats membres ? / Possibilités d'intégration différenciée dans les organisations internationales : perspectives comparées.

#### INFORMATIONS

- sur les *Universités d'été itinérante franco-allemande dans les Balkans*:

**<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universite-dete-itinerante-franco-germano-balkanique/>**

- sur le soutien des Ambassadeurs de France et d'Allemagne à Skopje, Pristina et Tirana à notre Université d'été itinérante : *Déclaration commune*

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2015/07/D%C3%A9claration-commune-SKOPJE.pdf>

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2015/07/D%C3%A9claration-commune-PRISTINA.pdf>

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/wp-content/uploads/2015/07/D%C3%A9claration-commune-TIRANA.pdf>